

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 21 juin 2018

M. le Président, Gabriel Klein, prend la parole à 20h20 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

### 1. Appel

Personnes présentes : 20      Excusés : 9      Absents : 3      Total des Conseillers : 32  
Total des Municipaux : 4 (M. Philippe Thévoz est excusé)

#### Excusés

Bezençon Marina  
Chappuis Corinne  
Cloux Jérémy  
Guex Philippe  
Guignard Schneider Martine

Kolly André  
Mermoud Isabelle  
Saugy Véronique  
Weber Fabrice

#### Absents

Mordasini Elisabeth  
Prahin Antoinette  
Prahin Jean-Michel

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

### **Assermentation des nouveaux membres**

La personne suivante demande à être assermentée :

M. Mathieu Villet.

Le nombre des membres se monte maintenant à 32 personnes.

### 2. Ordre du jour

M. Camille Dewarrat signale qu'au point 10, il déposera un postulat.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

### 3. Procès-verbal du 8 décembre 2017

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec deux abstentions avec les modifications suivantes :

#### Page 1 :

*Le nombre de personnes excusées est de 11 et non 10.*

#### Page 2 :

Mme Catherine Schäfer **informe** que lors de la séance du 6 décembre 2017, ...

#### Page 7 :

Mme Catherine Schäfer : ... que l'installation d'une timbreuse dans le bâtiment de la voirie **engendrerait** ...

*Résultats :    Accepté : 17 voix    Refusé : 0    Abstention : 2*

*Le Président ne vote pas.*

### 4. Communications du Président et des commissions

Le Président remercie les membres du Conseil général pour leur dévouement et ajoute que M. André Kolly a été nommé par le bureau du Conseil général comme délégué pour l'ORPCi. D'autre part, il relève que lors des votations des 4 mars et 10 juin dernier, tout s'est bien déroulé avec Mmes Jessica Mellioret, Alexandra Zimmermann et M. Michel Jaquier.

#### Bureau du Conseil général

Pas de communication.

### **Commission des finances**

Pas de communication.

### **Commission de gestion**

Pas de communication.

### **Sous-produits carnés**

*Assemblée du 11 avril dernier de l'Association du centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon*

L'Association fonctionne bien et les comptes sont bouclés avec un excédent de CHF 26'316,15. En 2017, il a été traité 452 vaches, 2'117 veaux, 737 porcs et 194'170kg de déchets de boucherie. Il y a 38 tonnes de plus pour le Canton de Vaud et 29 tonnes de moins pour le Canton de Fribourg.

Le bâtiment sera rafraîchi dans le courant 2018 pour un montant de CHF 15'000.- (pas de crédit demandé) et des panneaux solaires seront posés sur le toit de l'usine.

### **Service Intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV)**

M. André Pauli indique que M. René Grin, actuel Président, a donné sa démission et sera remplacé par M. Thomas Von Gunten.

### **Association Intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ)**

Pas de communication.

### **Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communales et de taxes spéciales**

M. Michel Jaquier rappelle qu'il y a encore une affaire pendante à régler au plus vite.

### **Association Intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)**

Pas de communication.

### **Commission Ad Hoc PGA**

M. Nicolas Saugy mentionne que M. David Cuttelod a démissionné de cette commission.

## **5. Communications de la Municipalité**

### **M. le Syndic Jacques Chappuis**

#### *PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA)*

Une rencontre avec le Service du Développement Territorial (SDT) a eu lieu le 15 janvier dernier pour une première présentation du projet, un premier retour nous est parvenu le 5 février 2018. Suite à cela, par l'intermédiaire du bureau ABA PARTENAIRES SA, nous avons envoyé plusieurs questions au SDT pour clarifier leur retour. Le 4 mai dernier, nous avons reçu un courriel de la part du SDT mentionnant que, malheureusement, il n'avait toujours pas de réponse à nous donner et que les réponses seront données par le Conseil de direction. Cette non réponse nous empêche de progresser dans ce dossier. Sur ce même dossier, nous avons rencontré à quatre reprises une Commission d'urbanisme, issue du Conseil. Cette Commission est formée de MM. André Pauli, Nicolas Saugy, Philippe Guex et Mauro Re qui travailleront surtout sur le futur règlement du PGA.

#### *EMPLOYÉS A LA VOIRIE*

A la suite du départ à la retraite de M. Francis Ruch, nous avons engagé deux auxiliaires, MM. Daniel Dewarrat et Jacques Zwahlen. Cette situation n'est pas optimale, raison pour laquelle nous sommes à la recherche d'un employé à 80% pour seconder M. Frédéric Despond. Ceci, nous l'espérons, à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Les candidatures peuvent être adressées à la Municipalité jusqu'au 30 juin 2018.

### **Mme la Municipale Cristine Pasche**

#### *CONSTRUCTION DU COLLEGE DE CARROUGE*

Nous avons choisi le bureau IEC comme maître d'ouvrage (aide à la construction). Cinq dossiers d'architecte nous sont parvenus. Le dossier retenu est celui de l'architecte EPURE étant la meilleure offre (même architecte qui a construit le collège de Moudon). Une séance d'information aura lieu avant la mise à l'enquête du collège.

## *TRANSPORTS*

Pour l'année 2018-2019, CARPOSTAL continuera la planification des horaires mais les enfants continueront à être transportés par les TAXI ROMONTOIS. Non seulement nous avons eu des problèmes de planification au début de l'année mais aussi beaucoup de problèmes avec le comportement des enfants dans les bus. Le nombre d'élèves dans notre établissement scolaire est de 1'527.

## *REFECTION DU COLLEGE DE MEZIERES*

Pour la rentrée 2018-2019, la carte des enfants pour le réfectoire sera munie de la photo de l'élève afin d'éviter que les enfants se la prète. Un nouveau système de facturation va aussi être mis en place vu que les élèves se retrouvent souvent sans couverture pour manger. L'argent manquant sera facturé aux parents avec une plus-value de CHF 5.-.

## *COLLEGE DE MONTPREVEYRES*

Nous avons signé un bail à loyer avec l'ECOLIBRE pour les deux salles de classe et la bibliothèque.

## **M. le Municipal Claude Küng**

### **EAUX USEES (EU)**

Nous nous sommes aperçus que les eaux claires (EC) s'infiltraient dans les conduites d'eaux usées (EU). Ce qui pose un problème concernant la facturation de la part du Service Intercommunal des Eaux Usées de Mézières (SIEMV) qui facture à la Commune, le nombre de m<sup>3</sup> reçus à la STAP de Vulliens.

La Municipalité a pris l'option d'entretenir le réseau communal des EU et de procéder, dans un premier temps, à un contrôle qui comprend le curage des conduites puis au passage de la caméra afin de voir les anomalies des tuyaux et des chambres. Et, dans un deuxième temps, de procéder à la remise en état et d'éliminer les défauts dus à la vieillesse des tuyaux et des chambres.

En date des 6 et 7 juin dernier, notre employé communal et l'entreprise LIAUDET PIAL SA sont intervenus ; équipés d'un camion-citerne de curage et d'un fourgon très sophistiqué servant à la recherche des défauts.

C'est la zone de Mollie-Baudin qui a été contrôlée en premier. Le contrôle a été exécuté depuis les chambres des privés à la station de pompage qui se trouve au croisement de la Route du Riau en direction de Corcelles et de Mollie-Baudin.

Ce qui a été vu : la chambre n'est pas du tout étanche et le total des EC de la parcelle prend le chemin des EU. La chambre est recouverte de gravier avec son couvercle cassé. D'autres chambres, avec le temps, ne sont plus hermétiques, cependant, les conduites sont encore relativement en bon état. En revanche, il y avait une quantité importante de calcaire qui a été en partie éliminé par le curage.

Maintenant, nous attendons le rapport et les photos pour communiquer aux propriétaires concernés les défauts constatés afin de remédier à la remise en état des conduites et des chambres.

La Municipalité a décidé de procéder annuellement à un contrôle similaire qui sera fait par zone et au plus urgent.

### *EAUX CLAIRES (EC)*

Nous rencontrons également passablement de problèmes, les fuites sont nombreuses, en effet, à ce jour, trois endroits ont été détectés :

1. Sur la parcelle de Mme et M. Mordasini : de l'eau recouvre le gazon.
2. Sur la parcelle de Mme et M. Salzac : c'est une vraie pataugeoire.

Nous sommes intervenus et avons constatés la fuite, probablement une ancienne conduite de source privée ou une conduite de captage qui pourraient être l'auteur de la fuite. Nous procéderons à la creuse et à la remise en état au début du mois de juillet 2018.

3. Nous avons une fuite d'eau qui commence au niveau du mur en molasse sous les fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment de Mme Véronique Fardel ainsi qu'à la cave de M. Regamey. Nous sommes intervenus avec CORELTEC, entreprise spécialisée de recherche de fuites, et nous avons constatés aucune anomalie sur la conduite d'eau sous pression de la Commune ainsi que les

conduites de sources privées sur la Route du Collège. Nous procéderons à une recherche plus approfondie en juillet 2018.

#### *ECLAIRAGE PUBLIC*

##### *ARRÊT DE BUS DU RIAU ET DES BALANCES ET LA ROUTE DU RIAU*

Nous sommes sur une étude avec deux sociétés de lampadaires solaires (grande innovation) ; une première en Suisse romande pour les routes cantonales à grand trafic.

Le projet est géré par GEMETRIS qui est en contact avec l'entreprise solaire et la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Cette dernière est réticente en quelque sorte, pas très « chaude », pour le système solaire car c'est une première dans le canton.

Ils s'attendent, de la part des fournisseurs, à un rapport détaillé mentionnant la puissance d'éclairage, l'autonomie des batteries, le nombre d'heures d'éclairage et bien d'autres détails.

Quelques informations du fournisseur, qui se fera un plaisir de venir lors du prochain Conseil général pour nous présenter les lampadaires solaires.

Autonomie :	100% solaire, pas de raccordement réseau ;
Economique :	facilité d'installation (en moins de 2h), pas de tranchée, aucun coût de fonctionnement et pas de facture d'électricité ;
Performance :	forte puissance d'éclairage et longue autonomie ;
Intelligence :	carte de gestion intelligente et programmable ;
Sécurité :	résiste aux conditions climatiques les plus extrêmes, système de sécurité contre le vandalisme ;
Durabilité :	1 <sup>ère</sup> maintenance après 5 ans, durée de vie de 30 ans ;
Batterie :	éclairage 365 nuits par an garanti, fiable à -40°C et +70°C, 3 heures de charge pour une autonomie de 35 heures ;
Garantie :	les panneaux photovoltaïques sont garantis 30 ans, le luminaire LED est garanti 20 ans et la batterie 10 ans.

En conclusion, nous n'abandonons pas le projet d'éclairage public branché au réseau, dont nous avons déjà les offres, aussi bien que l'électricité ainsi que du génie civil ; il est évident que ce ne sera pas le même prix puisque nous avons les fouilles à faire et la traversée de la RC 601 vers l'arrêt de bus « Riau Graubon » en pousse tube.

#### **M. le Municipal Philippe Thévoz**

*M. Philippe Thévoz étant excusé, M. Jacques Chappuis procède à la lecture de ces communications.*

##### *NOUVEL ARRÊT DE BUS*

La journée inaugurale du nouvel arrêt de bus s'est très bien déroulée le 2 juin dernier, même s'il est difficile de mobiliser la population. Une quarantaine de personnes ont apprécié de faire un tour dans un vieux bus qui circulait sur la ligne du Jorat il y a 40 ans. Ils ont aussi participé à des tournois de ping-pong et de pétanque. Pour la partie officielle, le représentant de la Municipalité a notamment souligné la plus-value que représente les transports publics pour notre village et les membres des directions des TL et de CARPOSTAL ont salué les efforts de la Commune pour sécuriser les usagers des transports publics.

Concernant la sécurisation des autres arrêts de bus et suite à la demande insistante de plusieurs habitants, nous évaluons actuellement les possibilités d'éclairage public des traversées de la Route de Berne aux arrêts de « Riau Graubon » et des « Balances ». Par la même occasion, nous souhaiterions éclairer et élargir la Route du Riau pour y faciliter le cheminement piétonnier. Un préavis vous sera présenté cette année encore.

##### *RESEAU ROUTIER*

En attendant, des travaux de réfection interviendront cet été sur différents tronçons de notre réseau routier, soit sur le Chemin et la Place de l'Eglise ainsi que dans la zone de Mollie-Baudin.

Vous n'êtes pas sans savoir que d'importants travaux sont en cours sur la Route des Cullayes qui sera bouclée jusqu'à la fin du mois de septembre 2018. D'autre part, la période de mise à l'enquête des mesures de lutte anti-bruit prévues par le Canton de Vaud va se terminer d'ici une semaine. Une séance d'information des riverains a eu lieu le 5 juin dernier. Les travaux devraient intervenir en 2019.

Enfin, pour donner suite à la demande du dernier exploitant agricole de notre Commune, nous planchons avec le Service des routes sur une adaptation du marquage sur le haut de la Route A l'Allamand qui doit permettre aux seuls véhicules agricoles, vélos et vélomoteurs de remonter la Route A l'Allamand pour rejoindre le Chemin des Bossons qui longe la Route de Berne jusqu'à la croisée des Cullayes, qui sera d'ailleurs en partie réaménagée.

#### *MANIFESTATIONS SPORTIVES*

Un petit mot encore par rapport aux manifestations sportives et festives qui sont nombreuses en cette année dans notre village. La course de caisses à savon a à nouveau connu un beau succès populaire dimanche dernier. Bravo aux organisateurs ! Place donc désormais à l'Abbaye qui va aussi animer le village dès la semaine prochaine. A cela s'ajoutera la Fête du 1<sup>er</sup> Août et les 30 ans de la Salle du Tilleul le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Qu'on se le dise !

Un Merci tout particulier à la Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes qui prête volontiers main forte lors de ces événements.

Pour être tout à fait complet, une nouvelle association est sur le point d'être créée à Montpreveyres. Elle a pour but de développer un gîte pour les pèlerins, dans un premier temps à la Cure, puis éventuellement au-dessus de la Salle du Tilleul pour autant que les fonds nécessaires à une importante transformation puissent être trouvés. L'assemblée constitutive a lieu demain soir à la Salle du Tilleul. Un représentant de la Municipalité fera partie du comité de cette association pour garantir une cohabitation harmonieuse en ces lieux très appréciés de tous.

M. Thierry Ruch relève qu'il y a un problème avec la Route A l'Allamand depuis longtemps et qu'il trouve dangereux le sens interdit qui a été installé en haut de celle-ci.

M. Jacques Chappuis répond que M. Christian Blaser, agriculteur qui loue la ferme de la famille Mellioiret, n'est pas venu discuter avec la Municipalité et n'a fait aucune réclamation à ce sujet.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz demande des explications plus claires concernant les travaux qui sont effectués à la croisée sur la Route des Cullayes.

M. Jacques Chappuis indique qu'il n'a pas d'information concrète pour le moment mais que l'ilot existant a été démoli et le nouveau sera beaucoup plus court ce qui permettra de tourner, en venant de Lausanne, sur le Chemin des Bossons.

M. Camille Dewarrat souhaite savoir ce qu'il en est avec le projet de murs anti-bruit et souhaite connaître la position de la Commune à ce sujet.

M. Jacques Chappuis indique que la DGMR a présenté à la Municipalité qui a émis quelques remarques indiquant que les murs anti-bruit ne vont pas assez loin en direction de Moudon pour protéger les parcelles de Lincoln et Fardel. A la suite de nos remarques, la DGMR est venue prendre des mesures anti-bruit sur les deux parcelles concernées et ont trouvé que les mesures étaient en dessous des normes acceptables et, de ce fait, la DGMR n'ira pas plus loin avec les murs anti-bruit.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz demande qui financera ces travaux.

M. Jacques Chappuis répond que c'est le Canton de Vaud.

M. Nicolas Saugy rappelle que l'aménagement et les marquages du haut de la Route A l'Allamand ont été stoppés et seront repris une fois que les murs anti-bruit seront posés.

**M. le Municipal Frédéric Berner**

Pas de communication.

## **6. Commissions - Elections partielles**

Le Président rappelle que selon les articles 8, 9, 34 et 35 du règlement du Conseil général, le Président, le Vice-Président, les deux scrutateurs, les deux suppléants, la Commission de gestion et la Commission des finances sont réélus chaque année. Il passe la parole à la Vice-Présidente, Mme Catherine Schäfer.

Mme Catherine Schäfer demande si quelqu'un se présente au poste de Président du Conseil général.

M. Gabriel Klein, actuel Président, se représente. Il est nommé par élection tacite.

Mme Catherine Schäfer, actuelle Vice-Présidente, se représente. Elle est nommée par élection tacite.

Le Président mentionne que les scrutateurs actuels sont Mme Alexandra Zimmermann et M. Michel Jaquier et qu'ils se représentent. Ils sont nommés par élection tacite. D'autre part, les deux suppléantes sont Mme Corinne Chappuis et M. Jean-Marc Ruiz qui se représentent et sont nommées par élection tacite.

Les membres actuels de la Commission des finances sont : MM. Philippe Dupuy, Denis Pichonnat, Jean-Marc Ruiz et Fabrice Weber et ils se représentent. Ils sont nommés par élection tacite. De plus, M. Cédric Koller se présente. Il est nommé par élection tacite. Le poste de suppléant-e est toujours à repourvoir.

Les membres actuels de la Commission de gestion sont : Mme Isabelle Mermoud, MM. Jérémy Cloux, Michel Jaquier, André Kolly et M. Alexandre Vaney et ils se représentent. Ils sont nommés par élection tacite.

Le Président ajoute que M. Jean-François Martin a démissionné de la Commission de gestion et de la Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communales et de taxes spéciales pour raisons personnelles. D'autre part, M. Mirko Minini a quitté le Conseil général. Le Président mentionne que la Commission de recours en matière d'impôts ou de taxes communales et de taxes spéciales est à la recherche d'un-e membre qui sera élu-e ce soir.

M. Michel Jaquier prend la parole et explique que le rôle de ladite Commission est de traiter les différents recours (taxes communales : impôt, chien, etc.) en travaillant avec le règlement communal. Il ajoute qu'elle se réunit 1x par année au maximum. Mme Brigitte Gremillet-Ruiz et M. Camille Dewarrat se présentent. Ils sont élus tacitement.

Le Président termine en rappelant qu'un suppléant doit être nommé pour la Commission ORPCi. Mme Brigitte Gremillet-Ruiz se présente. Elle est élue tacitement.

## **7. Préavis municipal 1/2018 : Rapport de gestion 2017**

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Alexandre Vaney procède à la lecture du rapport de la Commission des finances du 18 juin 2018.

Le Président ouvre la discussion.

M. Camille Dewarrat relève que Mme Chantal Dewarrat, Boursière communale, a passé de 30 à 50% en très peu de temps et trouve cela inquiétant. Cette augmentation représente 67% en plus.

M. Frédéric Berner répond que cette augmentation est due au fait que l'ancien Syndic, M. Ernest Dubi, faisait beaucoup de tâches liées à la fonction de la bourse. De ce fait, l'augmentation du pourcentage de Mme Chantal Dewarrat est dû à la répartition des tâches de M. Ernest Dubi car elle a beaucoup plus de travail par rapport à l'ancienne boursière. A ce jour, elle travaille à un taux de 50% mais cela peut être réévalué.

M. Camille Dewarrat souligne que la formation continue de M. Frédéric Despond est un point qui aurait pu être reporté car le montant n'est pas budgété.

M. Frédéric Berner mentionne que tout employé doit suivre une formation continue et que celle-ci est importante (surveillant de réseau au sein de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux) plutôt qu'une autre.

M. Camille Dewarrat ajoute que les informations, sur le site internet de la Commune, relatives à l'Association du Parc Jorat datent du mois de janvier 2018 et que ce document contredit ce qui est noté dans le rapport de gestion.

M. Jacques Chappuis mentionne qu'il n'est pas d'accord avec ce point et que le Conseil général a été sollicité par l'Association. De plus, M. Philippe Thévoz, étant absent ce soir, il ne peut répondre à sa place.

M. Camille Dewarrat indique qu'une grande tache se trouve sur le bâtiment du Collège de Montpreveyres et qu'il faut entreprendre quelque chose pour y remédier.

Mme Cristine Pasche est de son avis mais étant donné que l'avenir du Collège n'était pas défini jusqu'à récemment, rien n'a été entrepris jusqu'à ce jour. Maintenant que le collège est loué, un point sera mis à l'ordre du jour de la Municipalité pour le réparer.

M. Camille Dewarrat trouve que le bureau d'ingénieurs ABA PARTENAIRES SA n'est pas « top ».

M. Jacques Chappuis ajoute que tous les frais engendrés par ledit bureau sont refacturés aux propriétaires.

Mme Cristine Pasche rappelle que les dossiers de minimales importances ne sont pas soumis au bureau d'ingénieurs.

M. Jacques Chappuis remercie la Commission de gestion pour son travail ainsi que son rapport.

Le Président mentionne qu'il n'y a pas d'amendement et passe au vote à mains levées.

*Résultats :    Accepté : 17 voix    Refusé : 1    Abstention : 1*

*Le Président ne vote pas.*

## **8. Préavis municipal 2/2018 : Comptes 2017**

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Alexandre Vaney lit le rapport de la Commission de gestion du 18 juin 2018.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Cristine Pasche explique que les commentaires correspondants à un compte sont mis directement sous le compte concerné. Toutefois, lors de l'impression des documents, les commentaires ne figuraient nulle part. De ce fait, ceux-ci ont été imprimés sur des feuilles « volantes » qui ont été insérées dans le préavis.

M. Camille Dewarrat constate qu'à la page 1/17 du rapport de gestion 2016, rubrique 110.301.1, il y a une importante augmentation et souhaite en connaître les raisons.

M. Frédéric Berner répond que cela est dû à l'augmentation du taux de travail de Mme Chantal Dewarrat et à la prime de fin de travail de M. Francis Ruch.

M. Camille Dewarrat relève qu'à la page 9/17, rubrique 33 (amortissements), il y a une différence de 80%.

M. Frédéric Berner indique qu'il y a un amortissement comptable supplémentaire.

M. Camille Dewarrat demande qui a procédé au choix de ce montant.

M. Frédéric Berner mentionne que c'est une décision municipale.

M. Camille Dewarrat souligne qu'à la page 11/17, rubrique 38 (attributions fonds financement), il y a une différence de 750%.

M. Frédéric Berner explique que la Municipalité a eu un bon retour par rapport à la péréquation financière et peut être qu'elle sera moins bonne dans les années à venir.

M. Camille Dewarrat constate qu'à la page 14/17, rubrique 43 (émoluments), il y a une différence de 35%.

M. Frédéric Berner explique que pour le compte N° 810.434.1 (taxe unique de raccordement AD – eau potable), la Municipalité avait prévu un certain montant et que ce type d'augmentation ou de diminution des montants ne peut pas être anticipé. Ce sont des rentrées d'argent qui n'étaient pas prévues au budget et qui concernent les taxes pour les nouvelles constructions.

M. Camille Dewarrat précise que la différence est de 45%.

M. Frédéric Berner mentionne que la Municipalité peut anticiper certains montants ou non dans un budget et qu'elle fait au mieux mais que parfois, les montants sont plus importants que prévus. De plus, les montants versés par le Canton de Vaud ne peuvent pas être anticipés.

M. Nicolas Saugy ajoute que la différence est d'à peine 10% donc pas énorme.

M. Thierry Ruch relève qu'à la page 12/20, rubrique 431 (dénéigement), il y a une importante différence et souhaite en connaître les raisons.

M. Jacques Chappuis répond que durant l'hiver 2016/2017, il y a eu plus de neige.

M. Alexandre Vaney indique qu'en relisant le rapport sur la Commission des finances (COFIN), le ton n'est pas le même dans les écrits et lors des lectures faites durant les séances du Conseil et que cela n'enlève pas la confiance de la COFIN à la Municipalité.

M. Frédéric Berner remercie la COFIN pour son travail ainsi que Mmes Vitalia Torny, Secrétaire municipale, et Chantal Dewarrat, Boursière communale, pour le travail effectué et leur collaboration avec la nouvelle fiduciaire.

Le Président mentionne qu'il n'y a pas d'amendement et passe au vote à mains levées.

*Résultats :    Accepté : 16 voix    Refusé : 0    Abstention : 3*

*Le Président ne vote pas.*

### **9. Préavis municipal 3/2018 : Demande de crédit d'investissement de CHF 210'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule communal en remplacement du Reform**

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Denis Pichonnat procède à la lecture du rapport de la Commission des finances du 4 juin 2018.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-François Martin relève que la COFIN a travaillé sur les parties techniques et ajoute que la Municipalité voulait augmenter les impôts et, maintenant, elle souhaite acquérir un nouveau véhicule.

M. Frédéric Berner explique que la Municipalité a rencontré quelques problèmes de trésorerie. De plus, lors des années précédentes, des investissements ont été faits avec la trésorerie au lieu de les faire par des investissements. D'autre part, ces dernières années, le véhicule communal a engendré beaucoup de frais et la Municipalité continue de faire des dépenses d'entretien avec ce véhicule alors qu'il arrive en fin de vie.

M. Denis Pichonnat mentionne que les deux véhicules proposés sont garantis deux ans et ajoute que le Reform peut avoir une prolongation de garantie de trois ans supplémentaires (soit cinq ans au total). Il demande s'il est possible d'obtenir les mêmes conditions de garanties pour l'AEBI.

M. Frédéric Despond répond que le véhicule AEBI dispose des mêmes conditions au même prix que le Reform mais cela n'est mentionné dans le devis.

M. Camille Dewarrat ajoute que ce préavis est présenté sans avoir établi un plan d'investissement permettant de voir où l'on va financièrement.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz demande si l'ancien véhicule peut être revendu.

M. Jacques Chappuis répond que le véhicule sera repris par le revendeur.

M. Thierry Ruch relève que le tracteur devra aussi être changé et qu'il faut éviter de remplacer les deux véhicules en même temps.

M. David Cuttelod souligne que la Municipalité sait depuis longtemps que ce véhicule doit être changé et que cela n'est pas budgétisé. De ce fait, les membres du Conseil général sont mis devant le fait accompli. Ce genre de choses doivent être anticipées.

M. Frédéric Berner précise que cela n'est pas budgétisé car le montant est de plus de CHF 50'000.- et qu'un investissement sera demandé.

M. Michel Jaquier indique que si le préavis est accepté, dans combien de temps le véhicule sera disponible.

M. Jacques Chappuis mentionne que le délai de livraison est de 4 à 6 mois et que la Municipalité en aura besoin pour le début de l'hiver 2018.

M. Thierry Ruch rappelle qu'il est difficile de budgétiser l'achat d'un véhicule car il est compliqué de connaître les frais d'entretien annuels.

M. Cédric Besson relève qu'il a été très surpris quand il a reçu un courrier de la Commune indiquant que le Service de déneigement communal déneigera uniquement les chemins publics et ne fera plus les chemins privés. De ce fait, pourquoi le prix de ce véhicule est aussi élevé.

M. Frédéric Berner mentionne que le marché est restreint pour ce type de véhicules car ils sont construits en Suisse ou en Allemagne donc beaucoup plus chers que si les véhicules sont fabriqués dans les pays de l'Est ou en Asie.

Le Président mentionne qu'il n'y a pas d'amendement et passe au vote à mains levées.

Résultats :    Accepté : 14 voix        Refusé : 0        Abstention : 5

*Le Président ne vote pas.*

## **10. Divers et propositions individuelles**

M. Camille Dewarrat lit sont postulat du 21 juin 2018 :

### ***Non à la destruction du quartier d'habitation de Mollie-Baudin***

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

*En mars de cette année, les initiateurs du projet du parc naturel périurbain dans le Jorat ont donné connaissance de l'emplacement de la zone centrale, se situant sur le territoire de la Commune de Montpreveyres.*

*C'est avec indignation que j'ai remarqué sur les planches affichées, que les contours de la limite de cette zone touchent le quartier d'habitation de Mollie-Baudin.*

*On notera à ce sujet le traitement inégal et différent envers les habitants, selon leur lieu de résidence d'une part, sur la Commune de Lausanne au Chalet-à-Gobet et d'autre part, sur la Commune de Montpreveyres ou Mollie-Baudin.*

*Tous les habitants devraient être traités de manière identique. En tant que barrière naturelle dans la forêt du Jorat, entre le Chalet-à-Gobet et notre quartier d'habitation de Mollie-Baudin, la Route des Paysans, c'est-à-dire la limite territoriale communale de Montpreveyres, qui représente **l'espace de liberté nécessaire à notre quartier d'habitation.***

*Ceci afin d'appliquer le slogan « **Jorat une terre à vivre au quotidien, y compris pour tous les Rossignols** ».*

*En conclusion, le projet tel que présenté lors des séances d'information, validé, avec accord de principe délivré (peut-être par la Municipalité) à l'Association de la création du Parc naturel périurbain sur le territoire joratois, doit être corrigé en ses limites.*

*Par ce postulat, je demande :*

*Que la Municipalité étudie l'opportunité de sauver le quartier d'habitation de Mollie-Baudin et de faire placer une zone centrale du projet de parc naturel périurbain dans le Jorat, en dehors de la limite communale de Montpreveyres, soit au-delà de la Route des Paysans.*

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Chappuis explique que les initiants du parc ont déjà déplacés la zone plus à l'intérieur de la forêt mais pas jusqu'à la Route des Paysans.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz relève qu'il est possible que ce soit accepté ou refusé mais dans tous les cas, il faut garantir une zone.

M. Camille Dewarrat demande que le Conseil général se détermine sur le postulat et en cas d'acceptation, celui-ci sera encore développé.

Le Président lit la définition suivante : *le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant sur la Municipalité si ce n'est l'obligation d'analyser la situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil général ou de la Municipalité.*

M. André Pauli est d'accord sur le principe de désavantage apporté aux Communes mais l'argument principal qui fait abonder M. Camille Dewarrat est que ce projet de parc périurbain n'est issu d'aucun groupe d'intérêt connu dans la région (pêcheurs, cavaliers, chasseurs, promeneurs, etc.) et que ce n'est pas un besoin des gens qui se promènent dans cette forêt et ne comprend pas ce que fait ce parc périurbain à l'étude.

M. Nicolas Saugy revient sur le postulat concernant la limite centrale proche du quartier de Mollie-Baudin qui le dérange mais n'a pas d'avis aussi arrêté sur le projet de parc périurbain lui-même. Par contre, il trouve que le postulat tel que formulé est simplement une façon déguisée de demander de renoncer au parc périurbain tout simplement.

Le Président demande si des personnes appuient ce postulat.

*Mme Brigitte Gremillet-Ruiz, MM. Thierry Ruch, Camille Dewarrat, André Pauli, Jean-Marc Ruiz, Michel Jacquier, Cédric Koller et Jean-François Martin appuient ce postulat.*

Le Président mentionne que le postulat sera transmis à la Municipalité et demande s'il y a d'autres points que les Conseillers veulent aborder.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz signale qu'il y a une pétition contre le parc périurbain et qu'elle a récolté 60 signatures en une demi-journée (une seule personne a dit non).

M. Denis Pichonnat demande si le parasol de la table devant l'épicerie du Rossignol peut être tourné.

M. Frédéric Despond répond positivement.

M. Camille Dewarrat demande si M. Frédéric Despond fait partie du Conseil général.

Le Président répond négativement.

M. Camille Dewarrat relève que, de ce fait, M. Frédéric Despond n'a pas le droit de prendre la parole lors de la séance.

Le Président mentionne que M. Frédéric Despond a le droit de répondre aux questions qui lui sont posées.

M. Philippe Dupuy souhaite savoir si M. Ammann a l'autorisation de la Commune pour déposer des pierres le long de la Route du Riau.

M. Jacques Chappuis indique que la Municipalité va se rendre sur place pour voir ce qu'il en est.

Le Président ajoute que M. André Jordan, Association « Parque pas mon Jorat », souhaite faire une présentation lors de la prochaine séance du Conseil et cela sera agendé avant la séance à 19h45 et fin à 20h15.

*Mmes Alexandra et Christine Zimmermann quittent la séance.*

M. Camille Dewarrat va développer son postulat et demande qu'une commission soit créée.

M. Jacques Chappuis répond qu'aucun mandat ne sera donné à la Municipalité mais à l'Association pour étudier le projet et que ce point ne sera pas débattu ce soir. De plus, un préavis sera fait, une commission ad hoc fera un rapport et le Conseil général votera sur ce postulat.

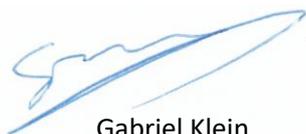
M. Nicolas Saugy ajoute que lors de la séance d'information du 8 mars dernier, seul trois habitants de la Commune étaient présents et propose d'attendre d'avoir quelque chose de concret pour aller plus loin.

M. Camille Dewarrat relève que des habitants de la Commune de Montpreveyres sont allés dans d'autres séances hors de notre Commune.

M. Jacques Chappuis remercie les membres du Conseil pour l'acceptation des trois préavis présentés ce soir et donne rendez-vous à tout le monde le 1<sup>er</sup> juillet prochain à 11h à l'Abbaye pour l'apéritif pour l'accueil des nouveaux citoyens et habitants.

Le prochain Conseil général aura lieu le jeudi 11 octobre 2018 à 20h15.

La séance se termine à 23h05.



Gabriel Klein  
Président



Jessica Mellioret  
Secrétaire